

OBJET :
VOTE DU
COMPTE
ADMINISTRATIF
2017 – VILLE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAL EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 06.04.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 06.04.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 20 AVR. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2018,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-
LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel,
GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE
Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès,
BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, THOMAS Guy, THOMAS Eric,
RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. DEMANGEOT François donne procuration à M. Patrick MAUGARD,
Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. LINO Stéphanne donne procuration à Mme THOMAS-DAIDE Hélène,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absents :

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme SOULIER Agnès,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°76 en date du 10 avril 2017
approuvant le budget primitif 2017 et les décisions modificatives s'y rapportant,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de
l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administratives tenue par
Monsieur le Maire,

Constatant que le Maire a quitté la séance au moment du vote conformément à
l'article L. 2121-14 du CGCT.

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une
similarité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

Après avis de la Commission des finances du 09 avril 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le compte administratif 2017 VILLE, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées	12 570 912.47 €
Recettes réalisées	17 861 640.15 €
Excédent de clôture	5 290 727.68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées	10 724 443.40 €
Recettes réalisées	7 317 216.76 €
Déficit de clôture	-3 407 226.64 €

Soit un excédent global pour l'exercice de **1 883 501.04 € (résultat de clôture)** et d'intégrer les résultats du budget Eau et du budget Assainissement.

*ADOpte PAR 27 VOIX POUR
4 ABSTENTIONS*

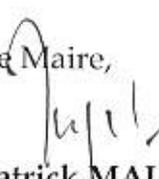
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 12 avril 2018.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 19/04/2018
N°011-211100763-20180412-2018-74-BF